



2^e concours photographique
«Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !» - Printemps



Règlement du concours photographique
« Uzès, un autre regard sur les sauvages* de ma rue ! »
2^e édition – Printemps

Article 1 : Organisateur et thème du concours

La Ville d'Uzès, située 1 place du Duché, 30700 UZES, adresse postale : BP 71103 30701 Uzès cedex, organise la **deuxième édition** du concours photographique sur le thème : «**Uzès, un autre regard sur les sauvages* de ma rue**» - printemps.

*Sauvage de ma rue en référence aux herbes, plantes naturelles et spontanées.

Le concours concerne toutes photographies mettant en scène des herbes, plantes naturelles et spontanées qui poussent partout dans l'espace urbain. Il s'agit de leur redonner la place qu'elles occupent au quotidien dans le cadre de vie, usages, paysages... - voir plus loin, article 5 : Modalités de sélection des photographies lauréates.

Article 2 : Participants

Ce concours photographique amateur est ouvert à tous, et sans obligation d'achat. La participation est gratuite.

Article 3 : Conditions de participation

Les participants sont tenus de concourir sous leur véritable identité, les photos proposées de manière anonyme ou accompagnées d'un formulaire incomplet ne sont pas recevables. Toute transmission par un participant d'informations erronées, incomplètes ou inexactes pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.



1 - 2^e Concours photographique : Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !



2^e concours photographique
«Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !» - Printemps



Pour les mineurs, une autorisation écrite, signée du représentant légal, est nécessaire. Elle sera demandée à tout mineur lauréat du concours. Aucun lot ne sera remis à un mineur lauréat sans la présentation de ce document.

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le candidat atteste sur l'honneur qu'il est l'auteur de la photographie. **Une seule photo est autorisée par candidat.** Cette participation est nominative et unique (une personne, même nom, même adresse). Il est interdit de participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.

Ne peuvent pas participer :

- Toutes les personnes rattachées à l'organisation de l'opération Uzès Zéro Phyto ;
- Les membres du jury ;
- D'une façon générale toutes les personnes ayant collaboré à la réalisation du concours et leur famille proche.

Article 4 : Modalités de participation

Chaque participant transmet **une et une seule photographie par email** à concoursphoto@uzes.fr entre le **10 mars et le 31 mai 2019 (23h59)** sous forme numérique (format HD au moins supérieur à 1,5 Mo et ne pas dépasser 10 Mo).

Dans le corps du message, le participant précisera les informations suivantes :

Je suis :

Nom, Prénom :

Sexe, Date de naissance, Profession :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

A propos de ma photo :

Titre de la photographie

Quartier prise de vue :

Date et heure de la prise de vue (optionnel)

Légende : expliquez ce que représente cette photo et ce qu'inspire pour vous ce cliché, quelles émotions...



2^e concours photographique
«Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !» - Printemps



Article 5 : Modalités de sélection des photographies lauréates

Un comité technique présélectionnera au maximum les 40 meilleures photographies. Un jury local (dont la liste des membres sera tenue secrète) examinera cette pré-sélection et retiendra les 8 meilleures photographies. Il se réserve également le droit de désigner « le coup de cœur du jury » comme à la précédente édition. Il désignera parmi ces lauréats le premier au huitième prix. La liste des lauréats sera publiée sur le site de la Ville d'UZÈS (www.uzes.fr) au plus tard le lendemain de la remise de prix.

Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques, de l'adéquation du contenu au thème du concours, de la capacité à éveiller l'intérêt et la curiosité lors d'expositions. Les décisions seront sans appel.

Le concours veut valoriser une ou des plantes sauvages, spontanées de la rue, située **en milieu urbain, uniquement sur Uzès** dans les cimetières, trottoirs, chaussées en gestion écologique, simples végétaux nichés dans des lieux improbables... Il s'agit de leur redonner la place qu'elles occupent au quotidien, dans le cadre de vie, usages, paysages...

Uzès, belle au naturel s'inscrit dans une démarche environnementale Zéro Phyto (zéro pesticides) qui repense les aménagements et la gestion des espaces !

Les photographies proposées mettront en avant ces plantes naturelles qui participent à l'environnement dans cette démarche d'abandon des pesticides sur la commune.

Aucune limitation de styles, genres, noir et blanc, couleurs,... Les photomontages ne sont pas autorisés. Les photos seront exemptes de signature, copyright ou logo et ne pourront avoir un caractère publicitaire ou promotionnel.

Article 6 : Dotations

Les 8 photographies qui seront sélectionnées feront l'objet d'une exposition présentée lors de la remise des prix. Celle-ci sera ensuite déplacée : dans des lieux publics communaux et intercommunaux, des points d'accueil touristiques, dans les espaces de culture et partage, ou tout autre lieu encore non défini participant à valoriser la démarche, auprès des partenaires qui le souhaiteront.

3 - 2^e Concours photographique : Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !



2^e concours photographique
«Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !» - Printemps



Les 40 présélectionnées pourront faire l'objet d'outils pédagogiques complémentaires notamment les photographies distinguées mais non primées seront valorisées dans une galerie de photos en ligne.

Les gagnants du concours recevront* :

- 1er prix : 1 bon cadeau pour une formation « Biodiversité », 2 jours pour une personne au MFR Le grand mas Uzès (valeur estimative 210 €) + 1 nichoir à oiseaux (valeur estimative 11,95 €) + 2 bouteilles de vin bio, Syndicat des vignerons AOP/AOC Duché d'Uzès (valeur estimative 22 €) + 1 sac avec des goodies (objets publicitaires), offert par France Bleu Gard Lozère (valeur estimative 50 €) + 1 produit autour de la photo, offert par l'association de photographes, les Azimutés d'Uzès (valeur estimative 50 €) ;
- 2ème prix : 1 bon d'une valeur estimative de 100 euros en chèque-cadeau Fédébon Gard à utiliser chez les commerçants d'Uzès participants, offert par l'association des commerçants "Les Dynamiques d'Uzès" + 1 nichoir à oiseaux (valeur estimative : 11,95 €) + 1 lot serfouette et raclette de jardinage offert par la jardinerie Grincard Uzès (valeur estimative : 69,40 €) + 2 bouteilles de vin bio, Syndicat des vignerons AOP/AOC Duché d'Uzès (valeur estimative 22 €) + 1 sac avec des goodies (objets publicitaires), offert par France Bleu Gard Lozère (valeur estimative 50 €) + 1 livre « Créer son jardin, toutes les techniques de réalisation, d'étapes par étape », Frédéric Faure, meilleur ouvrier de France, édition Eyrolles (valeur estimative 19,90 €) ;
- 3ème prix : 1 promenade découverte en campagne en calèche, valable jusqu'à fin 2019 pour 4 personnes, offerte par l'Ecurie Font Clarette, Arpaillargues (valeur estimative 100 €) + 1 nichoir à oiseaux, bois osier (valeur estimative : 8,30) + 1 distributeur de boules de graisse, oiseaux (valeur estimative : 1,95 €) + 1 raclette de jardinage offerte par la jardinerie Grincard Uzès (valeur estimative : 34,70 €) + 2 entrées aux « Electros d'Uzès » pour la Fête votive d'Uzès, le 2 ou 3 août 2019 offertes par le Comité des fêtes d'Uzès (valeur estimative 30 €) + 2 bouteilles de vin bio, Syndicat des vignerons AOP/AOC Duché d'Uzès (valeur estimative 22 €) + 1 sac avec des goodies (objets publicitaires), offert par France Bleu Gard Lozère (valeur estimative 50 €) + 1 livre « Bien dans son jardin : un jardin sans pesticides Brigitte Goss, édition Artémis (valeur estimative 16 €) ;



2^e concours photographique
«Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !» - Printemps



- 4^{ème} prix : 2 visites gratuites offertes par le Jardin Médiéval d'Uzès (valeur estimative : 11 €) + 2 repas gastronomiques le dimanche 19 janvier 2020 à midi, lors de la journée de la truffe à Uzès (valeur estimative 47€ par repas, soit 94€) offert par le Comité de promotion agricole d'Uzès + 1 nichoir à oiseaux, bois osier (valeur estimative : 8,30) + 1 distributeur de boules de graisse, oiseaux (valeur estimative : 1,95 €) + 1 raclette de jardinage offerte par la jardinerie Grincard Uzès (valeur estimative : 34,70 €) + 1 lot de paires de gants jardinage homme, femme, enfant et griffe de jardinage enfant (valeur estimative : 24,35 €) + 2 bouteilles de vin bio, Syndicat des vignerons AOP/AOC Duché d'Uzès (valeur estimative 22 €) + 1 sac avec des goodies (objets publicitaires), offert par France Bleu Gard Lozère (valeur estimative 50 €) ;
- 5^{ème} prix : 2 visites gratuites offertes par le Jardin Médiéval d'Uzès (valeur estimative : 11 €) + 1 visite commentée nature de l'Insectodrome de Truffières d'Uzès, Albert Mahé Bee-ber animations, pour 2 à 4 personnes, valable 2 mois au printemps 2020 (valeur estimative 20 €) + 2 repas paëlla pour la Fête votive d'Uzès, lundi 5 août 2019 offert par le Comité des fêtes d'Uzès (valeur estimative 28 €) + 1 livre Les sauvages de ma rue : guides des plantes sauvages des villes de France, édition Le Passage (valeur estimative 22 €) offert par la Médiathèque d'Uzès + 1 lot couteau désherbeur, transplantoir acier, serfouette (valeur estimative 18,10 €) + 1 binette de jardinage offerte par la jardinerie Grincard Uzès (valeur estimative : 34,70 €) + 2 bouteilles de vin bio, Syndicat des vignerons AOP/AOC Duché d'Uzès (valeur estimative 22 €) + 1 sac avec des goodies (objets publicitaires), offert par France Bleu Gard Lozère (valeur estimative 50 €) ;
- 6^{ème} prix : 2 visites gratuites offertes par le Jardin Médiéval d'Uzès (valeur estimative : 11 €) + 1 lot Office de Tourisme Destination Pays d'Uzès-Pont du Gard comprenant un sac en coton bio, une édition du livre « Mercredi à Uzès », un kit truffe (râpe, présentoir feuille de chêne en céramique et livre « Truffe en recette »), une livre « Esprit du vin », un Ice bag, une bouteille de vin (valeur estimative 60 €) + 1 nichoir osier oiseaux (valeur estimative 5,25 €) + 1 lot serfouette, râteau, transplanteur, une paire de gants jardinage femme offert par la jardinerie Grincard Uzès (valeur estimative : 21,50) + 2 bouteilles de vin bio, Syndicat des vignerons AOP/AOC Duché d'Uzès (valeur estimative 22 €) + 1 sac avec des goodies (objets publicitaires), offert par France Bleu Gard Lozère (valeur estimative 50 €) ;



2^e concours photographique
«Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !» - Printemps



- 7^e prix : [2 visites gratuites offertes par le Jardin Médiéval d'Uzès](#) (valeur estimative : 11 €) + 1 livre [Plantes sauvages comestibles, Ulmer](#) (valeur estimative 16,90 €) offert par la Médiathèque d'Uzès + [1 binette de jardinage](#) offerte par la jardinerie *Grincard Uzès* (valeur estimative : 34,70 €) + [2 bouteilles de vin bio, Syndicat des vignerons AOP/AOC Duché d'Uzès](#) (valeur estimative 22 €) + [1 sac avec des goodies \(objets publicitaires\)](#), offert par *France Bleu Gard Lozère* (valeur estimative 50 €) ;
- 8^e prix : [2 visites gratuites offertes par le Jardin Médiéval d'Uzès](#) (valeur estimative : 11 €) + 1 livre ["Les sauvages de ma rue : guides des plantes sauvages des villes de France", édition Le Passage](#) (valeur estimative 12 €) offert par la *Médiathèque d'Uzès* + [1 binette de jardinage](#) offerte par la jardinerie *Grincard Uzès* (valeur estimative : 34,70 €) + [2 bouteilles de vin bio, Syndicat des vignerons AOP/AOC Duché d'Uzès](#) (valeur estimative 22 €) + [1 sac avec des goodies \(objets publicitaires\)](#), offert par *France Bleu Gard Lozère* (valeur estimative 50 €).

Les lauréats ne peuvent pas demander que leur prix soit échangé contre un autre prix ou contre leur valeur en espèce, ni transmis à des tiers.

* Dans le cas où il serait impossible de fournir le prix initialement prévu, les organisateurs se réservent le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur équivalente. A l'exception des paires de gants, nichoirs, petits matériels de jardinage... les lots seront remis lors de la cérémonie d'inauguration de l'exposition.

Article 7 : Remises des lots

Les lots seront remis lors d'une cérémonie d'inauguration de l'exposition dont le lieu et la date (juin 2019) seront spécifiés 15 jours avant à tous les participants. Les lauréats seront informés par courrier électronique de leur dotation à venir chercher à cette occasion.

Dans le cas d'une impossibilité d'être présent, le lot sera envoyé par la Ville d'UZES aux lauréats. hors paires de gants, nichoirs, petits matériels de jardinage, bouteilles de vin, livres, sac, kit truffes, hôtel à insectes, ice bag... Les produits seront conservés pendant 1 an, et il faudra convenir d'un rendez-vous avec les organisateurs pour venir le récupérer. Les lots sont non cessibles.



Article 8 : Garanties et responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de changement des dates du concours.

Les photographies sont l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits. Les participants doivent s'assurer que leurs photos sont libres de droits. Les organisateurs ne pourraient en aucun cas être tenus responsables en cas d'éventuels litiges.

Si l'auteur présente une photographie comportant une ou plusieurs personnes reconnaissables, ou qui fait apparaître de manière identifiable un élément susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété, il doit avoir obtenu au préalable les accords et autorisations nécessaires.

Article 9 : Concession des droits d'utilisation des photographies dans le cadre du concours

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent de fait leur photo à être publiée sur les comptes Facebook de la Ville d'Uzès – [@uzesmaville](https://www.facebook.com/uzesmaville), pendant toute la durée du concours. Après les résultats, seules les photos lauréates ou présélectionnées (40 premières) resteront sur le compte. L'identité des auteurs sera toujours mentionnée dans les légendes.

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les lauréats et les présélections (40 premiers) concèdent aux organisateurs le droit d'utiliser leur photo ainsi que son titre et légende. Si la Ville d'UZES souhaite utiliser d'autres photographies reçues lors du concours, elle se rapprochera de leurs auteurs pour obtenir un accord et une cessation des droits. Ceux-ci auront la possibilité de refuser sans justification.

Cette concession permet à l'organisateur de reproduire ou faire reproduire les photographies, sur tout support numérique (ex. : site internet, compte Facebook @uzesmaville...) ou papier (ex. : revue municipale, presse, plaquette...) connu ou inconnu à ce jour, uniquement dans le cadre de la promotion du concours et la valorisation de la démarche environnementale initiée par la Ville d'Uzès, « Uzès, Opération Zéro Phyto ».



2^e concours photographique
«Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !» - Printemps



Cette concession autorise également les organisateurs à représenter ou faire représenter les photographies pour présentation au public.

Les droits sont concédés, suivant les règles définies dans le paragraphe suivant, et pour les seules actions organisées dans le cadre du concours et définies au présent article.

La présente concession est accordée pour le monde entier et pour une durée de 20 ans à partir de la date informant des résultats. Elle n'ouvre pas de droit à une quelconque rémunération au profit des participants au concours.

Pour toute utilisation d'une photo, la Ville d'Uzès s'assurera que le nom de son auteur soit mentionné.

Le concours donnera notamment lieu à :

- Une ou plusieurs expositions des photographies, avec possibilité de prêt à des tiers (partenaires, associations, institutions...).
- Une publication en ligne des photographies sur le site internet de la Ville d'Uzès et son compte Facebook @uzesmaville (en totalité ou partiellement pour les 40 présélectionnées).
- La publication d'un rapport analysant les résultats du concours (sociologie des participants, typologie des photographies, analyse des légendes et contexte...) pouvant notamment servir à la déclinaison d'une identité de communication grand public.
- La publication des photographies lauréates sur tout support de communication numérique ou imprimé de la Ville d'Uzès, connu (revue municipale, presse...) ou inconnu à ce jour.

Article 10 : Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant par mail à concoursphoto@uzes.fr ou par courrier à « Uzès, opération Zéro Phyto », Ville d'Uzès, 1 place du Duché, 30700 Uzès.



2^e concours photographique
«Uzès, un autre regard sur les sauvages de ma rue !» - Printemps



Article 11 : Dépôt de règlement

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude Maître Stéphane Belin, huissier de justice situé, 116 allée Norbet Wiener, Arche Botti 1 – 30035 Nîmes cedex 1.

La liste des membres du jury ne fera l'objet d'aucune publicité.

Le règlement peut être modifié à tout moment par les organisateurs, sous la forme d'un avenant, les conditions énoncées.

Le règlement est téléchargeable sur le site internet de la Ville d'Uzès : www.uzes.fr et peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'organisation : concoursphoto@uzes.fr Toute question est à adresser aux organisateurs directement à l'adresse : concoursphoto@uzes.fr